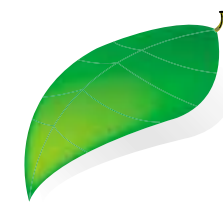


durable :

des atouts pour durer



Intégrer le développement durable aujourd'hui dans la gestion de l'entreprise, c'est lui donner la possibilité d'évoluer progressivement vers des pratiques qui permettront, demain, de prendre en compte les attentes environnementales et sociales des marchés, des territoires et des salariés.

Agir en entreprise responsable

EDENA

Activité : production et embouteillage de boissons
Effectifs : 120 personnes

"Bien que notre activité d'embouteillage ne soit pas particulièrement polluante, nous avons entrepris une démarche de développement durable. Nous avons mis sur le marché des sodas moins sucrés, mené parallèlement une campagne de sensibilisation auprès des enfants et engagé une opération de récupération des bonbonnes vides afin de les valoriser. Au cours de cette période, notre activité s'est fortement développée puisque nos effectifs ont doublé."

Erica Blanc,
Directeur développement.

Développer des relations de confiance et renforcer l'intégration locale de l'entreprise

CCI DE LA DRÔME

"Le pôle INEED Rhône-Alpes (Innovation pour l'Environnement et l'Economie Durable), créé en 2003 permet aux PME-PMI de se positionner de manière concurrentielle sur le marché en se démarquant avec de nouveaux produits plus respectueux de l'environnement et de la santé humaine. INEED les incite à innover, en facilitant les transferts de technologies "propres et sobres" mais également par le biais de la formation des chefs d'entreprises et de leurs salariés. INEED a aujourd'hui un vrai rôle puisqu'une création d'entreprise innovante sur deux se fait grâce à lui dans la Drôme."

Pascale Der Khatchadourian.

Ouvrir de nouveaux marchés

CLEAN[®] BIO SYSTEM

Activité : services en ingénierie chimique
Effectifs : 200 personnes (Groupe)

"En 2001 nous avons lancé une fontaine de dégraissage biologique sans solvant, qui fonctionne en circuit fermé et prend en compte efficacement les préoccupations de santé, d'hygiène et d'environnement. Cette innovation nous a permis de nouer des partenariats avec des distributeurs qui nous assurent aujourd'hui des débouchés sur l'ensemble des pays européens. De plus, notre projet a reçu le soutien financier LIFE de la Commission européenne."

Henri Droque,
Directeur Général Adjoint.

Motiver et fidéliser le personnel

L'ENVOI

Activité : hygiène et sécurité
Effectifs : 200 personnes

"Pour nous, le développement durable consiste à mettre l'homme, l'entreprise et l'environnement au cœur de notre métier pour favoriser notre développement. Nous évoluons dans un métier où la main d'œuvre est peu qualifiée et nous avons mis en place des programmes de formation et d'alphabétisation pour fidéliser et développer les compétences de notre personnel."

Franck Levêque, PDG.

Pour en savoir plus



▲ L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), via ses délégations régionales, propose des outils (guides méthodologiques, cahiers des charges, listes de bureaux d'étude...) et des aides financières (pré-diagnostic, état des lieux, mise en place d'un Système de Management de l'Environnement, mise en œuvre de démarches d'éco-conception...). Le système complet des aides proposées par l'ADEME aux entreprises comporte également des aides à la recherche, à la décision, ou à l'investissement sur différentes thématiques (déchets, énergie, air, sols, transports).
www.ademe.fr/entreprises Contact : pmedd@ademe.fr

▲ Les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) ont un rôle de sensibilisation, d'information et d'accompagnement des entreprises. Dans les domaines de l'environnement, de l'innovation ou des ressources humaines, les conseillers des CCI guident les chefs d'entreprise vers des solutions personnalisées pour la réalisation de leurs projets. Ils les assistent également dans la constitution de dossiers techniques ou financiers.
www.cci.fr Contact : pmedd@acfc.cci.fr

▲ Le Comité 21 est un réseau d'acteurs composé d'entreprises, de collectivités territoriales, d'associations et d'institutions, qui accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable et organise les échanges de bonnes pratiques. Il soutient en particulier les Agenda 21 qui se développent sur le territoire français. A ce titre, il aide les PME à trouver des relais et à intégrer le développement durable dans leurs pratiques.
www.comite21.org et www.agenda21france.org Contact : comite21@comite21.org

▲ GEODD, groupement d'experts, propose un auto-diagnostic gratuit en ligne pour les entreprises sur les différents champs du développement durable.
www.geodd.net

▲ Sémaphore est un site dédié aux aides aux entreprises. Il indique les soutiens techniques ou financiers adaptés aux projets des PME.
www.semaphore.cci.fr

▲ Dans le cadre de la mise en place de son Agenda 21, le canton de Genève a créé un site sur lequel figure un guide très complet pour les PME.
www.geneve.ch/agenda21/pme/welcome.asp

▲ L'Association Française de Normalisation (AFNOR) propose sur son site toute information relative aux normes en vigueur, ainsi qu'une rubrique développement durable.
www.afnor.fr



521 | juin 2004 | 10 000 ex | imprimé avec des encres à base végétale sur papier recyclé

Credits photos : EBCOU

Développement Durable : les PME se mobilisent



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



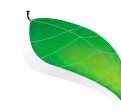
Assemblée des Chambres Françaises
de Commerce et d'Industrie

Comité



Comité français pour l'environnement
et de la Maîtrise de l'énergie

Le développement un enjeu pour les PME



Le développement durable a pour ambition de tendre vers une société plus responsable et plus juste. Chacun d'entre nous est concerné : gouvernants, élus, citoyens, consommateurs et bien entendu chefs d'entreprises.

MECALECTRO, Massy
Activité : fabrication d'électro-aimants
Effectifs : 120 personnes

"Le développement durable, c'est être responsable et aller au-delà des minima requis en reconsidérant son impact environnemental, sa politique salariale et en orientant son activité économique sur le long terme. En tant que chef d'entreprise, je suis quotidiennement amené à gérer les risques et le développement durable m'y aide concrètement."

Jean-Claude Chabin, Président
du Conseil de Surveillance.

CCI DE ST-ETIENNE

"Adopter une démarche de développement durable est un moyen de rester compétitif. C'est un élément de différenciation qui peut représenter un investissement dans un premier temps mais qui coûtera beaucoup moins que le fait de ne pas s'engager dans des actions socialement et environnementalement responsables si tous vos concurrents le font. Je suis intimement persuadé que les dirigeants qui n'iront pas dans ce sens seront à terme rattrapés par la réglementation, par leur personnel, par leurs concurrents. C'est finalement une question d'anticipation et d'organisation interne."

Denis Chazallet.

LAFARGE, site de Port-la-Nouvelle
Activité : cimentier
Effectifs : 100 personnes

"Le site de production que je dirige appartient certes à un grand groupe international mais mon quotidien est celui d'un patron de PME. Pour moi, le développement durable élargit et approfondit la vision du dirigeant de PME. Il l'élargit en intégrant les attentes d'acteurs trop souvent ignorés qui ont de plus en plus d'influence sur l'entreprise (collectivités, associations, riverains...). Il l'approfondit en anticipant les menaces et les opportunités, ce qui permet de renforcer la pérennité de l'entreprise. Le développement durable a incontestablement une dimension stratégique ; c'est dans la mise en place d'actions concrètes qu'il prend tout son sens."

Paul Pérez,
Directeur du site.

CLUB ADEME INTERNATIONAL

"Les PME intégreront à mon avis le développement durable tôt ou tard. Favoriser la sécurité dans le quotidien, la régularité par rapport aux à-coups est, du point de vue du salarié, très rassurant. Les PME impliquées dans une telle démarche comprennent que privilégier le futur par rapport au court terme est facteur de pérennité."

Jean-Claude Andréini,
Président.

S'engager dans une démarche de développement durable : les facteurs de réussite

S'appuyer sur une méthode éprouvée : la conduite du projet

La mise en place d'une démarche de développement durable commence notamment par un engagement et une implication forte du dirigeant et la désignation d'un coordinateur de projet.

Elargir le champ des acteurs concernés et intégrer leurs attentes

Au-delà des clients et fournisseurs, cette étape de diagnostic doit prendre en compte toutes les parties intéressées à la vie de l'entreprise.

Tenir compte de l'influence de ces acteurs pour identifier les attentes prioritaires

Il ne s'agit pas de prendre en compte toutes les attentes mais de retenir, en tout cas dans un premier temps, celles qui émanent de parties intéressées influant ou susceptibles d'influer sur la pérennité et le développement de l'entreprise.

Réunir dans un même programme des actions relatives à l'équité sociale, au respect de l'environnement et à la performance économique

Un tel programme permet au chef d'entreprise de disposer de différents leviers à actionner de façon proportionnée en fonction des attentes des acteurs concernés.

Un réseau d'acteurs en pleine évolution

Avec 60% de l'emploi salarié et 53% de la valeur ajoutée nationale (source DGI, Insee), les PME sont des acteurs socio-économiques essentiels, garants de l'équilibre des territoires. A ce titre, elles peuvent s'appuyer sur des dispositifs d'aide, souvent méconnus. S'engager dans le développement durable, c'est aussi assurer

une veille sur ces dispositifs et s'ouvrir vers des partenaires qui peuvent accompagner l'entreprise.

"Nous exposons à chaque nouveau fournisseur notre charte et lui donnons de 3 à 24 mois pour mettre en place un plan d'actions visant une mise à niveau de tous les aspects concernés : qualité, sécurité, environnement, conditions de travail... Nous suivons 80 indicateurs et les dirigeants qui commencent souvent par protester reconnaissent généralement que cette logique coopérative est source de progrès pour leur entreprise."

François Foisil,
Chargé de mission "Achats durables", Ikea France.

"La Poste a adopté en mars 2004 une Charte de développement durable en 12 points, qui vise notamment à intégrer dans les produits et services qu'elle achète et/ou qu'elle commercialise des critères de développement durable. Nous demandons à nos fournisseurs et sous-traitants le respect de ces mêmes critères. Dans ce cadre, l'entreprise doit prochainement organiser des réunions d'information pour l'ensemble des PME concernées et former tous ses acheteurs au développement durable."

Hélène Renard, Chef de projet mission du développement durable, La Poste.

Donneurs d'ordre publics
La réforme du Code des Marchés Publics de janvier 2004 introduit des considérations sociales et environnementales dans les clauses des appels d'offres. Cette réforme conduit les acheteurs publics (entreprises publiques, collectivités, administrations) à préciser les exigences environnementales et sociales dans leurs procédures d'achat et à accompagner leurs fournisseurs dans l'adaptation de leurs produits et services.

"En tant qu'association de consommateurs, représentant un réseau de 430 unions locales et 70 unions départementales et régionales, nous privilégions les relations partenariales avec tous les acteurs institutionnels, économiques et sociaux. Aujourd'hui, l'élargissement européen va permettre aux PME de bénéficier d'un marché comprenant environ 450 millions de consommateurs : de l'adaptabilité face à ces nouvelles attentes notamment en matière de protection de l'environnement dépendra leur compétitivité."

Dorothee Quicker-Menzel,
Chargée de mission environnement, Consommation Logement et Cadre de Vie.

Donneurs d'ordre privés

L'intégration de considérations sociales et environnementales dans les politiques d'achat et les cahiers des charges des grandes entreprises exige une forte capacité d'adaptation pour de nombreuses PME. La loi sur les Nouvelles Régulations Économiques introduit l'obligation pour les entreprises cotées, de publier dans le rapport annuel des informations relatives au développement durable, dont les relations avec leurs sous-traitants font partie intégrante.

Collectivités territoriales

Le développement durable est un enjeu déterminant pour les collectivités, confrontées au plus près des citoyens aux crises sociales, économiques, environnementales. Les PME, porteuses de l'emploi et du développement économique, peuvent être parties prenantes des programmes de développement durable mis en place par les collectivités. Elles sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans un Agenda 21 local*.

"Dans le cadre de son Agenda 21 local, la municipalité de Lille a lancé un appel à projets auprès des entreprises, "Label Eau 2002", pour un plan de rationalisation des consommations et de prévention des pollutions de l'eau. Le projet a mobilisé de nombreux acteurs, dont les artisans et commerçants de l'agglomération, et a permis la promotion de démarches environnementalement responsables. Un autre objectif consistait à réduire les inégalités dans l'accès à l'eau."

Christelle Timmerman,
Mission Agenda 21, Lille.

"La Communauté d'agglomération de Saumur-Loire-Développement a signé en 2001 la mise en œuvre de la charte de développement durable du Méron (ZAC la plus importante du Saumurois). Cette charte vise à une gestion plus rationnelle des ressources, à une préservation du patrimoine et à une meilleure desserte en transports en commun (accès ferroviaire)."

Muriel Baron,
Chargée de mission développement durable, Saumur.

Organismes publics

ADEME, DRIRE, CRAM,...

Acteurs locaux

Relais professionnels

CCI, organisations professionnelles

Banques et assurances

L'accès au financement et la couverture des risques seront de plus en plus conditionnés à l'intégration du développement durable dans le management des entreprises.

"Nous lançons en 2004 un projet pilote qui permettra aux PME régionales de réaliser un autodiagnostic de leur activité au regard du développement durable. Ce programme, piloté avec la CCI de Grenoble, la Confédération Générale des PME de l'Isère, l'agence de notation Vigéo et de nombreux chefs d'entreprises, a pour second objectif de proposer une source de financement à taux préférentiels, dans le cadre d'investissements, matériels ou immatériels, permettant une amélioration de leurs pratiques."

Jean-Marc De Boni, Responsable du marché PME-Alpes, Caisse d'Épargne.

* L'Agenda 21 local est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire, qui vise notamment à développer des activités économiques soutenables. Impulsé par les élus, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité, dont les PME sont une partie intégrante.

Donneurs d'ordre / Clients

PME
Propriétaires,
employés
et représentants
du personnel

Société civile

Riverains, consommateurs, citoyens, associations.

La société civile est sans cesse plus attentive aux impacts sociaux et environnementaux des entreprises. Plus de 61% des Français estiment que la fonction de l'entreprise ne se limite pas à un rôle financier, mais qu'elle doit s'élargir à la citoyenneté et au champ de la solidarité. (SOFRES 2003)

Bâtir un programme : quelques exemples d'actions

Mieux répondre aux nouvelles exigences des clients en matière environnementale et sociale

Mettre en place une organisation efficace d'écoute des clients

- Organiser et exploiter la remontée d'information des personnels en contact avec les clients
- Mettre en place un système de gestion des réclamations

Faire évoluer ses procédés de fabrication, ses produits ou ses services

- Utiliser des techniques plus propres et économes
- Utiliser des produits moins consommateurs d'énergie ou contenant des substances moins dangereuses
- Reprendre les emballages souillés ou les sous-produits devenus déchets chez le client pour lui en faciliter la gestion

Etablir une relation de confiance

- Favoriser la transparence des prix
- Informar sur les caractéristiques des produits : composition, traçabilité, respect des normes, obtention de labels

Accroître la motivation et l'implication des salariés

Réaliser des diagnostics des ressources humaines

- Évaluer les besoins de compétences
- Assurer la capitalisation et la transmission des connaissances
- Évaluer la politique de rémunération

Prévenir les risques en interne

- Évaluer les risques professionnels
- Mettre en place un programme de prévention
- Améliorer l'ergonomie des postes de travail

Favoriser une politique sociale

- Aménager le temps de travail des personnes les plus soumises à contraintes
- Veiller à la non-discrimination
- Favoriser le recrutement de personnes handicapées

Développer les synergies territoriales

Nouer des partenariats

- Se rapprocher d'autres PME pour répondre à de nouveaux types d'appels d'offres
- Etablir des conventions avec les établissements d'enseignement pour bénéficier de leur savoir-faire technique et anticiper les besoins de compétences
- Faire évoluer les cahiers des charges en concertation avec les fournisseurs

Faire connaître et reconnaître son activité auprès des acteurs locaux

- Diffuser son actualité sociale et/ou environnementale par le biais des médias locaux
- Impliquer l'entreprise dans la vie locale
- Organiser des journées portes ouvertes

Bénéficier des politiques locales de développement durable

- Identifier les aides proposées
- S'inscrire dans des programmes collectifs de veille technologique, d'insertion professionnelle ou d'écologie industrielle